

Préambule

La définition de la politique scientifique de l'UM5A s'est construite de façon progressive et méthodique en passant par trois étapes :

1ère étape : Une large consultation

Cette consultation a été menée auprès des directeurs de laboratoires et des responsables de groupes et équipes de recherches de tous les établissements et s'est déroulée au cours du mois de décembre 2004, et ce à travers une série de réunions présidées par M. le Président. Au cours de ces réunions furent distribués des questionnaires destinés aux différentes structures et qui devaient déboucher sur un état des lieux de la recherche. Le délai de remise de ces questionnaires était fixé au 31 décembre 2004 puis repoussé au 31 janvier 2005.

2ème étape : L'organisation des assises de la recherche scientifique

Les assises eurent lieu le 25 juin 2005. Suite à la présentation des résultats de l'enquête sur l'état des lieux de la recherche au sein de l'UM5A et des projets de structuration et de valorisation de la recherche, un large débat a abouti à l'adoption de ces deux projets que complétaient des recommandations. Un petit ouvrage reprenant les actes de ces assises a été publié et largement diffusé.

3ème étape : La validation par le Conseil de l'Université

Dans un premier temps la commission de la recherche scientifique du Conseil fut saisie des résultats des travaux des assises. Au cours de 5 réunions de travail tenues entre les 14.09 et 26.10.2005, les membres de la commission étaient invités à mener une ultime réflexion sur trois points faisant l'objet de trois documents et ayant déjà été présentés et discutés lors de différentes réunions dont celles des assises de la recherche tenues le 25 juin 2005. Ces trois points concernaient : (i) Le projet de structuration de la recherche au sein de l'Université qui a été présenté lors des assises de la recherche ; (ii) Le projet de structure de valorisation de la recherche examiné lors de la même réunion et (iii) Le projet de contrat quadriennal 2004-2007. Dans un deuxième temps, le Conseil de l'Université, réuni le 27.10.2005, adopte l'ensemble de l'architecture à savoir le projet de structuration et de validation ainsi que l'ensemble des recommandations.

Le document qui suit est basé sur ces recommandations que nous synthétisons ici et qu'il faut compléter avec l'architecture de structuration et de valorisation que nous ne reprenons pas ici.

1. L'organisation de la recherche

1.1. De la nécessité de structurer la recherche

- La nécessité de la structuration de la recherche est fortement soulignée et ce pour diverses raisons dont les suivantes :
 - La globalisation des échanges commerciaux, culturels, scientifiques et sociaux et le développement des technologies de l'information et de la communication qui sont deux processus conditionnant le développement de l'humanité des sociétés de la connaissance basées sur l'industrie du savoir. Dans ces processus la recherche et sa valorisation constituent un facteur majeur du développement économique et du progrès social ;
 - L'interdépendance entre la recherche et l'innovation technologique ;
 - La nature interactive entre la recherche et l'enseignement supérieur où l'un ne peut se développer sans l'apport de l'autre ;
 - Le rôle fondamental de l'Université dans le développement d'un enseignement supérieur de qualité et d'une recherche performante.
- L'adoption de la dénomination nationale pour l'ensemble des structures de l'UM5A et la nécessité de se préparer à la labialisation des structures au plan national.

1.2. Fédérer et supprimer les cloisons

- Veiller à ce que la recherche au sein de notre université casse les cloisons entre les différents laboratoires et les différents départements relevant des établissements de l'enseignement supérieur en faisant fonctionner le principe de l'unité de l'Université. Ceci permettra une mise en commun des moyens et surtout une implication plus prononcée de certains établissements comme l'Institut Scientifique et l'Ecole Supérieure de Technologie. Parmi les pistes prospectées on peut citer les suivantes :
 - Encourager la coopération active entre les différentes structures de recherche ;
 - Aller vers la création de laboratoires inter départements et/ou inter établissements ;
 - Veiller à ce que des laboratoires de l'Institut Scientifique soient associés à des laboratoires d'autres établissements de l'Université pour monter ensemble des demandes d'accréditation conjointes pour l'ouverture de Master et de formations doctorales ;
 - Faire appel à la co-tutelle des thèses impliquant des enseignants-chercheurs de différents établissements ;
 - Aller vers plus de fédération des structures et éviter la démultiplication des axes de recherche afin d'assurer une meilleure visibilité de la recherche au niveau régional, national et international ;
 - Œuvrer pour une restructuration des formations doctorales allant dans le sens de plus de fédération, ce qui contribuera à mieux structurer la recherche et à dégager une meilleure politique scientifique de l'université, mieux adaptée, pour relever le défi de la compétitivité de l'économie nationale. Le nombre pléthorique d'UFR au plan national (805) et la partie importante qu'organise l'UM5A (163) montrent clairement une grande dispersion des moyens humains et matériels. A ce propos, une journée de réflexion sur la réforme des formations doctorales en continuité de la réforme pédagogique entamée dans nos universités depuis deux ans sera organisée avant la fin de l'année 2005.

1.3. Introduire une certaine dose de souplesse dans la mise en place de cette structuration

Cette souplesse tiendra compte des spécificités de certains établissements :

- En raison de la spécificité de certains établissements et de certaines disciplines, il faut faire en sorte que des chercheurs actifs et performants au niveau de la production scientifique et qui ne souhaitent pas s'intégrer dans le nouveau système puissent continuer leurs travaux de recherche dans les mêmes conditions qu'auparavant. S'il est évident qu'ils ne bénéficieront pas (et c'est leur choix) des programmes d'aide à la recherche et de la labialisation au niveau national que prévoit la future structuration, il faut prévoir des aides pour ces chercheurs. Une partie du budget de l'Université est d'ailleurs réservée à cet effet ;
- La souplesse concerne également les effectifs des chercheurs par unité de recherche ;
- Chaque enseignant-chercheur devrait relever d'une structure de recherche. Cette appartenance ne revêt pas un caractère d'obligation dès le départ mais on devrait tendre vers ce regroupement ;
- L'obligation d'appartenir à une seule équipe ou à un seul laboratoire est nécessaire afin d'identifier la structure d'appartenance des enseignants-chercheurs. Mais si un enseignant-chercheur ne peut diriger plus d'une structure à la fois, il peut être associé à une autre structure de recherche. En effet, cette obligation n'empêche pas des équipes différentes de travailler ensemble et des chercheurs appartenant à telle ou telle équipe de collaborer avec d'autres équipes. Ils doivent cependant s'identifier prioritairement à une structure principale qui sera leur référence et leurs structure d'accueil et adresse postale.

1.4. Accompagner cette structuration

- Le fonctionnement des laboratoires et des équipes nécessite un statut interne. La présentation d'un statut interne peut être une des conditions d'accréditation. Il est proposé qu'un statut type soit établi au niveau de la Présidence de l'Université et qu'il soit adapté selon les spécificités de chaque établissement ;

- Veiller à ce que la mise en place de la nouvelle réforme de l'enseignement n'entrave pas la bonne marche de la recherche, les enseignants n'ayant plus le temps pour mener à terme leurs recherches. Pour cela il faut veiller dans la mesure du possible au moment de l'établissement des emplois du temps à ce que les enseignants puissent être libérés de certains cours pendant un semestre en compensant cela par un double service pendant l'autre semestre de l'année. Ceci suppose des arrangements internes par filière et département ;
- Veiller à ce que le sérieux problème de la gestion financière des budgets et crédits affectés à la recherche soit rapidement et définitivement solutionné. Il y va de la crédibilité des enseignants chercheurs à la fois vis-à-vis des fournisseurs et des bailleurs de fonds. Le problème ne se pose pas uniquement en termes de lenteurs et de blocages au niveau du contrôle financier mais revêt d'autres aspects : (i) nécessité de la flexibilité des rubriques des programmes d'emploi, ces derniers devant être impérativement établis par les structures de recherche elles-mêmes ; (ii) ne pas verrouiller la rubrique fonctionnement et frais de déplacements lors de la mise en place des programmes d'aide à la recherche car certaines disciplines ont besoin autant de frais de déplacement sur le terrain que d'équipements de laboratoires. Pour cela la ventilation des crédits de recherche devrait se faire selon trois grandes destinations : les équipements lourds ; les produits consommables et le terrain ;
- Faciliter les obtentions d'autorisations de recherche sur le terrain et d'enquêtes socio-économiques que nécessitent certaines disciplines en signant une convention entre l'UM5A et le Ministère de l'Intérieur et en veillant à ce que chaque établissement puisse avoir un service dédié aux contacts avec l'extérieur afin de faciliter les contacts et les démarches ;
- Insister sur l'importance de l'évaluation et sur la nécessité qu'elle soit effectuée à la fois en interne et en externe. Il serait souhaitable de privilégier l'évaluation en fin de projet lorsque la durée du projet ne dépasse pas une année et une évaluation de mi-parcours lorsque le projet est de longue durée.

1.5. Thématiser la recherche

- Les axes de recherche prioritaires arrêtés par le comité interministériel se retrouvent dans les préoccupations des enseignants-chercheurs de l'UM5-A selon l'ordre suivant :
 - Développement des connaissances de base et de recherche fondamentale (34%) ;
 - Connaissance, préservation et valorisation des ressources naturelles (16,25%) ;
 - Amélioration de la qualité de la vie (13%) ;
 - Sciences et techniques de l'information (13%) ;
 - Développement socio-économique et culturel (11%) ;
 - Innovation et compétitivité des entreprises (8,25%) ;
 - Agriculture en conditions difficiles (4,5%).
- Pour les années à venir un renforcement des axes suivants est nécessaire :
 - Innovation et compétitivité des entreprises ;
 - Développement socio-économique et culturel ;
 - Sciences et technologies de l'information.

1.6. Production scientifique

L'indice bibliométrique moyen actuel de notre université d'une publication tous les deux ans par enseignant-chercheur est relativement faible. Pour augmenter la productivité bibliométrique de l'UM5-A, il est recommandé de :

- Impliquer tous les enseignants-chercheurs quel que soit leur grade, dans les travaux de recherche et d'encadrement au sein des structures de recherche ;
- Encourager les doctorants par l'augmentation du nombre des allocations de recherche attribuées par le ministère concerné ;
- Créer des allocations de même nature par l'université ;
- Introduire dans les appels d'offres du CNRS tels les PROTARS, des rubriques de contractualisation avec les doctorants impliqués dans les projets. Il doit en être de même pour les projets Tempus et tous les projets de partenariat aussi bien au niveau national qu'international ;
- Développer une politique de publication par l'encouragement, en particulier, des publications dans les revues internationales et l'édition d'ouvrages d'universitaires de l'Université Mohammed V – Agdal.